



Rupture d'une promesse d'embauche

Par **Lanwinna**, le **04/05/2011** à **15:25**

Bonjour,

J'ai été contactée par la mairie pour un emploi de soigneur animalier (stagiaire puis titularisation au bout d'un an). J'ai reçu une promesse d'embauche, signée du maire, pour un contrat débutant le 1er mai.

Habitant à plus de 800 km, je me suis déplacé le 18 avril afin de trouver un logement et de constituer mon dossier au sein de la mairie. C'est là que j'ai appris qu'une autre personne occupait le poste.

Outre les frais de déplacement, j'avais donné ma démission à mon employeur ! Fort heureusement, j'ai pu annuler celle-ci.

Après une semaine de délibération interne, j'ai été avertie par téléphone puis par courrier avec accusé de réception que ma promesse d'embauche été rompue.

Suis-je en droit de réclamer des dommages et intérêts ? Et si oui, comment les calculer ?

Je vous remercie de votre aide.

Cordialement.

Par **Cornil**, le **08/05/2011** à **17:26**

Bonsoir "lanwinna"

Oui, sur le fond, tu es certainement en droit de réclamer des dommages et intérêts pour rupture abusive de promesse d'embauche.

Mais s'agissant d'un emploi public, cela se passe devant le tribunal administratif du secteur duquel dépend la mairie.

Il existe une procédure rapide : référé.

En principe la procédure y est écrite (ce qui signifie que tu n'as pas l'obligation de te présenter à l'audience, mais avec le risque que la mairie se fasse elle représenter par un avocat auquel tu ne pourras répondre en étant absente).

L'avocat n'est pas obligatoire, mais il faut avoir les compétences juridiques pour rédiger un "mémoire" soi-même...

Pour moi, je te donne un ordre de grandeur de dommages et intrêts auxquels tu pourrais prétendre(ce n'est pas ce qu'on te donnera à coup sûr!) : 3 mois de salaire+ les frais engagés pour tes transports sur place, ce pourrait être plus si tu n'avais pas réussi à annuler ta démission.

Bon courage et bonne chance

Par **Lanwinna**, le **09/05/2011** à **14:35**

Merci beaucoup pour cette information. Vu leur attitude, je vais faire appel à un avocat.
Bonne continuation sur les forums !